



C O M M U N I Q U É

PRODUITS DE PUÉRICULTURE

Cosco
Safety 1st
Maxi-Cosi
Bébé Confort
Baby Relax
Babidéal
Quinny

MOBILIER DE MAISON

Ameriwood
Ridgewood
Charleswood
Dorel Home Products
Cosco Home & Office
Dorel Asie
Carina
SystemBuild
Cosco Ability Care Essentials
Altra Furniture

PRODUITS RÉCRÉATIFS

Pacific Cycle
Schwinn
GT
Mongoose
InSTEP

BOURSES

CANADA

TSX :
DII.MV, DII.SV

ÉTATS-UNIS

NASDAQ :
DIIB

CONTACT:

Maison Brison
Rick Leckner
(514) 731-0000
Les Industries Dorel Inc.
Jeffrey Schwartz
(514) 934-3034

DOREL COLLABORE AVEC LE GOUVERNEMENT ONTARIEN POUR FAIRE LA PROMOTION DE LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR LES SIÈGES D'AUTO REHAUSSEURS

Montréal, le 12 septembre, 2005 --- Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.SV, DII.MV; NASDAQ : DIIB), la plus grande société de produits de puériculture du monde dans ses catégories, souhaite rappeler aux résidents de l'Ontario qu'une nouvelle législation rend désormais obligatoire l'utilisation des sièges d'auto rehausseurs sur tout le territoire de leur province. Le ministère des Transports de l'Ontario, ainsi que d'autres experts de la sécurité, ont établi que le risque de blessures ou de décès chez les enfants est réduit de 75 % lorsqu'ils sont assis dans des sièges d'auto pour enfants ou des sièges rehausseurs. On s'inquiète également du fait que 15 % des enfants âgés de 5 à 9 ans ne sont protégés d'aucune façon.

Le projet de loi 73, « Loi visant à accroître la sécurité des enfants et des jeunes sur les routes de l'Ontario », rend obligatoire l'utilisation des sièges rehausseurs à compter du 1^{er} septembre 2005, pour ceux que plusieurs experts de la sécurité routière appellent « les enfants oubliés »—ceux qui sont trop grands pour leur siège d'auto mais encore trop petits pour s'attacher de façon sécuritaire uniquement avec une ceinture.

Plus particulièrement, les enfants de moins de 8 ans qui pèsent plus de 18 kg mais moins de 36 kg (entre 40 lb et 80 lb) et qui ont une taille inférieure à 145 cm (4 pieds et 9 pouces), doivent utiliser un siège rehausseur. La loi obligera également toute personne qui transporte des enfants à veiller à ce que les enfants soient bien attachés dans un siège pour bébé, un siège pour enfant ou un siège rehausseur. Ces mesures s'appliquent à tous les fournisseurs de soins, des gardiens d'enfants aux grands-parents.

« Nous savons que les sièges d'autos et les sièges rehausseurs pour enfants sauvent des vies. En fait, ils peuvent réduire de 75 % le risque de décès ou de blessures, » a déclaré le ministre des Transports de l'Ontario, Harinder Takhar. « C'est pourquoi, attacher les enfants de façon sécuritaire ne représente plus seulement une option. C'est désormais la loi. »

« Des travaux de recherche démontrent qu'un pourcentage considérable des passagers âgés de 4 à 8 ans qui ont perdu la vie dans des accidents d'auto n'étaient retenus d'aucune façon. De nombreux autres ont été gravement blessés. Des initiatives comme celles adoptées par le gouvernement de l'Ontario permettront sans aucun doute de protéger davantage nos enfants, » a affirmé Stephen Orleans de Dorel Distribution Canada. « Il est essentiel que les parents et les fournisseurs de soins soient informés de cette nouvelle législation aussi rapidement et efficacement que possible. Nous souhaitons sincèrement que d'autres provinces canadiennes emboîtent le pas à l'Ontario. »

Le fait d'équiper les véhicules de sièges rehausseurs et d'autres sièges d'auto représente un premier pas, a ajouté M. Orleans, mais le plus important est que les sièges soient installés et utilisés correctement. À cette fin, des cliniques d'inspection des sièges d'auto sont organisées à travers l'Ontario.

Dorel travaille de concert avec des détaillants partout en Ontario pour s'assurer qu'elle sera en mesure de répondre à l'accroissement de la demande pour les sièges rehausseurs suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. « Nous avons déjà noté une demande importante pour ces produits et désirons être en mesure de servir les consommateurs aussi efficacement que possible, » a conclu M. Orleans.

Profil

Les Industries Dorel (TSX : DII.SV, DII.MV; NASDAQ : DIIB) est une société internationale de biens de consommation qui se consacre à la conception, la fabrication et la mise en marché d'un portefeuille diversifié de grandes marques qu'elle vend par l'entremise de ses divisions Produits de puériculture, Mobilier de maison et Produits récréatifs. Dorel, dont le siège social est situé à Montréal, est présente dans quatorze pays et emploie environ 5 000 personnes. Dorel possède aussi des bureaux à Shanghai et à Shenzhen en Chine qui supervisent l'approvisionnement et l'impartition, l'ingénierie et la logistique de toutes les activités d'exploitation en Asie. Les ventes de la Société se sont élevées à 1,7 G\$ US en 2004.

Les activités d'exploitation américaines comprennent le Groupe Juvénile Dorel USA, qui commercialise les marques Cosco et Safety 1st ainsi que les produits fabriqués sous licence Eddie Bauer et Disney Baby; Ameriwood Industries, qui commercialise des produits prêts-à-assembler sous les marques Ameriwood, Carina, SystemBuild, Altra Furniture et Ridgewood/Charleswood ainsi que les produits sous licence California Closets et Trading Spaces; Cosco Home & Office, qui commercialise des produits pour la maison et le bureau sous les marques Cosco et Cosco Ability Essentials et sous licence Samsonite; et Pacific Cycle, qui commercialise les marques Schwinn, Mongoose, GT, InSTEP et Roadmaster. Au Canada, Dorel exploite Dorel Distribution Canada, Ridgewood Industries et Dorel Home Products. Dorel Europe commercialise des produits de puériculture partout en Europe, sous les marques Bébé Confort, Maxi-Cosi, Quinny, Safety 1st, Babidéal, Mon Bébé et Baby Relax. Dorel Asie fabrique en sous-traitance et importe des produits de mobilier de maison.